

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**MAPA**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**1.1/ Nom de l'Acheteur :**

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Type de n° national d'identification : SIRET - N° national d'identification : 218 301 075 00014

**1.2/ Ville - Code postal :** Roquebrune-sur-Argens – 83520.

**Section 2 : Communication**

**2.1/ Moyens d'accès aux documents de la consultation :**

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

**2.2/ Mise à disposition du dossier de consultation :**

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur : oui.

**2.4/ Nom du contact :**

Service Commande Publique - Téléphone : 04.94.19.59.13.

Adresse mail du contact : [marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr)

**Section 3 : Procédure**

**3.1/ Type de procédure :** Procédure adaptée : ouverte

**3.2/ Conditions de participation :**

**3.2.1. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Le pouvoir adjudicateur impose que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP. Il remet :

- A/ la lettre de candidature (imprimé DC1 joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Les documents relatifs aux pouvoirs (PVS) de la personne habilitée à engager la société candidate ou chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires (Kbis, délégation(s) de pouvoir, etc.). Le mandataire doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement qui précise les conditions de cette habilitation.
- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP.

Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés dans la présente procédure, le candidat peut compléter l'imprimé DC2 joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent.

Pour justifier des capacités professionnelle, technique, économique et financière d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En application de l'article R2142-25 du CCP, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

Si le candidat est une société nouvellement constituée, il devra indiquer la dénomination et l'adresse de l'organisme auprès duquel sa demande d'inscription est en cours et être en mesure de fournir les pièces justifiant cette demande (extrait Kbis par exemple). Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités économique et financière, technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié.

### 3.2.2. Capacité économique et financière :

Fournir une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** portant sur les trois derniers exercices disponibles ;

### 3.2.3. Capacité technique et professionnelle :

Fournir une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant de la rémunération et/ou le montant des travaux et/ou les surfaces construites / réhabilitées et réceptionnées, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Il est précisé que les montants des opérations de travaux pourront être pris en compte pour évaluer les capacités professionnelles

**3.4/ Date et heure limite de réception des plis :** 14 NOVEMBRE 2022 à 12 h 00

**3.5/ Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**3.6/ Réduction du nombre de candidats :** Non

**3.7/ Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**3.8/ L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non. Les variantes sont interdites.

### **3.9/ Critères d'attribution :**

- 1/ La valeur technique (pondération : 50 %)
- 2/ Le prix (pondération : 50 %)

## **Section 4 : Identification du marché**

### **4.1/ Intitulé du marché :**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : REHABILITATION DE LA MAISON BOUCHET**

#### 4.1.1. Code(s) CPV :

- Code principal : 71250000-5 : Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

#### 4.1.2. Type de marché : Services

### **4.2/ Description succincte du marché :**

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison qui servira à terme de Maison des Terroirs avec Drive fermier, Hébergement « vert », liaisons piétonnes, aménagements paysagers du jardin. La surface estimée des locaux à aménager est de 452 m<sup>2</sup> environ selon détail figurant au programme de l'opération.

### **4.3/ Lieu principal d'exécution du marché :**

Roquebrune-sur-Argens – Place Perrin – le Village historique.

**4.4/ Durée du marché :** 525 jours calendaires hors délais de validation par le maître d'ouvrage.

**4.5/ Valeur estimée du montant des travaux en euros HT :** 995 000.00 € HT (valeur mai 2022).

## **Section 6 : Information complémentaires**

**6.1/ Visite des lieux obligatoire :** Une visite sur site est obligatoire. Voir les conditions indiquées au règlement de la consultation où il est notamment précisé que la date de rendez-vous sera fixée 8 jours au plus tard avant la date de remise des offres pour pouvoir organiser une visite dans de bonnes conditions et que les visites pourront s'effectuer au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres pour permettre à chaque candidat de présenter sa meilleure offre ; que les visites se feront individuellement.

### **6.2/ Autres informations complémentaires**

#### **\*Sélection des candidatures**

En application des articles L2141-1 à L2142-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités économiques et financières, techniques et professionnelles suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

**\*Remise des offres par voie électronique :**

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>. Pour les modalités de remise des offres, se référer au règlement de consultation ou aux conditions générales de la plateforme.

**\*Négociation :** la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.

**\*Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance prévue (5%) – Budget communal.

**\*Demande de renseignements :** Voir les coordonnées dans le règlement de la consultation

**\*Adresse électronique du candidat ou du mandataire du groupement :** Ces adresses pourront être utilisées par le pouvoir adjudicateur pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications et compléments. Si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques, l'ensemble des correspondances éventuelles seront adressées au mandataire du groupement.

**\*Date prévisionnelle de commencement des prestations :** 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

### **6.3/ Procédures de recours**

#### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon

#### **Introduction des recours**

- ✓ Référé précontractuel prévu par le code de justice administrative aux articles L. 551-1 et suivants, recours ouvert depuis le début de la procédure de passation du marché, jusqu'à la signature du contrat ;
- ✓ Référé contractuel prévu par le code de justice administrative aux articles L. 551-13 et suivants, recours ouvert au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat.
- ✓ Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne », exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

### **6.4/ Date d'envoi du présent avis :** 10 OCTOBRE 2022

Pour le Maire et par délégation, le Premier Adjoint,  
Délégué aux marchés publics,  
**Yoann GNERUCCI**